

Agent de police / patrouilleur **Service de police**

La Ville de L'Assomption recherche actuellement des candidats pour le poste d'agent de police / patrouilleur au Service de police.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TÂCHES

La personne titulaire du poste devra assurer, de façon générale et non limitative, les tâches suivantes :

- L'agent de police a comme mission principale de protéger la vie et la propriété des citoyens, d'en assurer la sécurité, de prévenir le crime, d'en poursuivre les auteurs et de les traduire en justice en conformité avec les chartes, les lois et règlements en vigueur au Québec, au Canada et à L'Assomption;
 - En collaboration avec ses supérieurs, l'agent assure sa formation et maintien ses connaissances à jour en consultant les directives, politiques, procédures et guide en vigueur à la division;
 - Il connaît les caractéristiques géographiques et sociales des secteurs de patrouille. Il s'informe sur le développement de la criminalité des suspects recherchés et adopte sa stratégie de patrouille en conséquence;
 - Il participe à la planification des opérations policières en fonction de l'incidence criminelle de son secteur et du territoire;
 - Il analyse, identifie les problèmes, établit des stratégies, recueille les moyens, les solutions et les éléments nécessaires afin de mener à terme les dossiers qui lui sont assignés;
 - Il répond aux appels en respectant la philosophie de la police professionnelle de résolutions de problèmes. Il règle les situations à son niveau en prenant les décisions et en faisant les recommandations nécessaires pour résoudre d'une façon définitive le problème;
 - Sur les lieux d'un crime, il préserve la scène et la preuve. S'il y a lieu, il demande les enquêteurs et les assiste selon le cas;
 - Sur les lieux d'un appel, il traite le dossier en entier, effectue l'enquête préliminaire, prend les décisions nécessaires pour y donner suite ou le fermer et informer le plaignant du résultat;
 - Il assume toutes autres responsabilités confiées par son supérieur;
- Il fait preuve de grande autonomie;
- Il assume ses responsabilités en fonction des valeurs du service, de la philosophie de la police communautaire, des orientations stratégiques de l'organisation et de celles reçues de son supérieur;

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études collégiales en techniques policières
- Diplôme de l'ENPQ ou attestation d'équivalence de l'ENPQ pour les policiers provenant des autres provinces canadiennes
- Permis de conduire valide de classe 4A
- Répondre à l'article 115 de la Loi sur la police

CONDITIONS

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'examens appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

Traitement salarial : 31.07\$ / heure

Ce poste est régi par la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de L'Assomption quant au salaire et aux avantages sociaux.

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier ordinaire, électronique ou par télécopieur

VILLE DE L'ASSOMPTION
Service des ressources humaines
Poste : Agent de police / patrouilleur | Service de police
Concours # 2024-25
399 Rue Dorval, L'Assomption, QC, J5W 1A1
Télécopie : 450 589-7752 | police@ville.lassomption.qc.ca

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.